

Communiqué du ministère français de l'Agriculture sur la réforme de la PAC (Paris, 26 juin 2003)

Légende: Le 26 juin 2003, le ministère français de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales publie un communiqué qui détaille les principaux résultats des négociations relatives à la réforme de la politique agricole commune (PAC).

Source: Politique agricole commune-Communiqué du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales (Paris, 26 juin 2003). [EN LIGNE]. [Paris]: Ministère des Affaires étrangères de la République française, [21.02.2005]. Disponible sur

<http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/epic/www/doc/DDW?M=43&K=929824770&W=DATE+%3E+%2701.12.1998%27+AND+TEXTE+PH+WORDS+%27Pac%27+ORDER+BY+DATE/Descend>.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/communiqué_du_ministère_français_de_l_agriculture_sur_la_reforme_de_la_pac_paris_26_juin_2003-fr-7142f0a7-18fc-4716-b1a0-3cdb1d8ca9c8.html

Date de dernière mise à jour: 22/10/2012

Communiqué du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales (Paris, 26 juin 2003)

Après un an de discussions et d'après négociations, le Conseil des ministres européens de l'Agriculture vient d'adopter un accord sur la Politique agricole commune (PAC), qui adapte ses mécanismes à la situation économique des agriculteurs, aux attentes des citoyens et à l'environnement international.

Cette réforme s'appuie sur un budget stable jusqu'en 2013, pour une Europe à Vingt-cinq, conformément aux décisions arrêtées par les chefs d'Etat et de gouvernement au Conseil européen de Bruxelles en octobre dernier. Elle maintient donc les enveloppes budgétaires consacrées à l'agriculture française et à ses territoires.

Cette réforme préserve - et la France y a veillé tout au long de la négociation - les principes essentiels de la PAC et en particulier les outils de régulation économique des marchés, la solidarité financière, la présence des agriculteurs sur l'ensemble des territoires. Elle vise également à maîtriser les effets de la mondialisation des échanges agricoles.

Parallèlement, cette réforme adapte certains mécanismes, conformément à ce qui s'est fait à plusieurs reprises au cours de ces quarante dernières années.

Les prix agricoles sont un des éléments essentiels de la rémunération des agriculteurs : la France a obtenu l'abandon de la baisse des prix des céréales et le maintien des majorations mensuelles. La France a également obtenu que la baisse du prix du lait, souhaitée par la Commission, soit considérablement réduite et ne concerne que le prix du beurre.

Afin de donner des perspectives économiques aux jeunes agriculteurs européens et conformément aux demandes présentées par la France, le niveau des financements communautaires pour l'installation des jeunes est augmenté.

Dans le secteur de l'élevage, la gestion des marchés et le maintien de l'équilibre des territoires sont assurés grâce à une nouvelle gestion des aides et à leur regroupement.

Par ailleurs, la France a obtenu pour les secteurs qui ne bénéficient pas d'aides directes de la PAC (porc, volailles, fruits et légumes) la mise en place d'un dispositif de gestion des crises de marché. La Commission fera sur ce point des propositions aux ministres dans les mois qui viennent.

Les attentes des citoyens relatives au respect de normes sanitaires, sociales, environnementales plus exigeantes ainsi qu'en matière de bien-être animal justifient, dans le contexte d'une concurrence internationale toujours plus vive, que les agriculteurs soient aidés à relever ces défis. Sur proposition de la France, des financements européens pour la qualification des exploitations seront mis en place à cet effet.

Dans les négociations en cours à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Europe doit désormais tirer parti de la réforme ainsi adoptée, pour solde de tout compte. Une disposition en ce sens a été insérée dans le texte de l'accord à la demande de la France.

(Source : site Internet du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales)